



Médicaments

Réaliser des économies sans perdre en qualité

Le concept en bref

Les traitements médicamenteux sont parfois très coûteux. Existe-t-il dès lors des possibilités pour réduire les frais de médicaments sans pour autant compromettre l'efficacité d'un traitement?

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), les personnes assurées sont tenues de participer aux frais des médicaments qu'elles achètent à raison de 10 ou 20% selon le prix du médicament en question. Ainsi, si son prix est nettement plus élevé que celui d'autres médicaments composés des mêmes substances actives, il est frappé d'une quote-part de 20%. Mais seuls 15% sont imputés sur le montant annuel maximal de la participation aux coûts (CHF 700 pour les adultes et CHF 350 pour les enfants).

Saviez-vous que quelque 30% des médicaments prescrits sont jetés sans avoir été utilisés? C'est le cas notamment lorsque vous achetez un grand emballage de médicaments alors que votre traitement ne vous a été prescrit que pour une courte durée. Par ailleurs, les coûts doivent être pris en charge, par vous ou par CONCORDIA, même si la thérapie est interrompue prématurément.

Nous vous encourageons à vous procurer vos médicaments auprès d'une pharmacie de vente par correspondance pour profiter de rabais spéciaux. Ces pharmacies offrent en outre souvent des services complémentaires, vous prodiguant par exemple des conseils lorsque vous devez prendre de nouveaux médicaments.

Nos conseils pratiques

Vous avez plusieurs possibilités pour réduire vos frais de médicaments sans compromettre l'efficacité de votre traitement,

- Lorsque votre médecin vous prescrit de nouveaux médicaments, demandez-lui des génériques – c'est-à-dire des copies des préparations originales. Ils contiennent les mêmes principes actifs que les médicaments originaux correspondants et répondent aux mêmes exigences de qualité et de sécurité, tout en étant généralement 25% moins chers. C'est pourquoi votre participation aux coûts ne s'élève alors qu'à 10%.
- Lorsque vous recevez une nouvelle ordonnance, demandez tout d'abord une petite boîte même si votre traitement est de longue durée. Si le médicament a l'efficacité escomptée et que vous le tolérez, vous pouvez alors vous procurer une boîte plus grande, qui sera généralement plus avantageuse.
- Dans le cadre d'une ordonnance permanente, achetez vos médicaments auprès d'une pharmacie de vente par correspondance. Les assurés de CONCORDIA bénéficient d'un rabais pouvant aller jusqu'à 15% selon la pharmacie choisie. Par ailleurs, les frais de la vérification des médicaments et les autres forfaits que votre pharmacien·ne vous facture généralement ne sont pas perçus.

concordiaMed

CONCORDIA

zur Rose



Pour en savoir plus:

concordiaMed, le service de conseils en santé de CONCORDIA disponible 24 heures sur 24, se tient volontiers à votre disposition au **+41 41 210 02 50**.

Trucs et astuces pour **alléger vos frais de médicaments**.
Recherche de génériques et de médicaments en ligne.

Pharmacie de vente par correspondance **Zur Rose**: commandez vos médicaments en ligne et faites des économies.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous écrire à **boussolante@concordia.ch**.

Notes

CONCORDIA
votre santé, notre priorité

Bundesplatz 15 · 6002 Lucerne · Téléphone +41 41 228 01 11
info@concordia.ch · www.concordia.ch